

Ville de CRAINTILLEUX



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 7 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 4
Votants : 15

Présents :

Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Odile MASSON

Absents : Frédéric CHAUX, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Christiane ROCHEDIX

Délibération n° 22

Secrétaire de séance : Catherine BERTHERAT

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET :

Devis

Mandants

Frédéric CHAUX
Arnaud VASSAL
Anne-Laure SEUX
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Georges THOMAS
Catherine BERTHERAT
Baptiste BON
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 1^{er} avril 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220407-2022-22-DE

Numéro 2022-22

Date de décision 07/04/2022

Nature DE

Objet Devis

Classification 7.10 - Divers

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

1. Motorisation du portail du dépôt

Société Michel AUBERT : 826,92 € HT

Vote à l'unanimité

2. Fleurissement

- Ets VERNET HORTICULTURE : 993,59 € HT

Vote à l'unanimité

3. Bornage

- GEO EXPERT 42
 - Bornage entre les parcelles cadastrées B-201 et B-169 : 885,00 € TTC
 - Division de la parcelle cadastrée A-180 en vue de la création d'un trottoir : 738,00 € TTC

Vote à l'unanimité

- ***d'approuver les devis comme exposé ci-dessus***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS